



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2004
Français
Original: anglais

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1528 (2004), du 27 février 2004, dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur la situation en Côte d'Ivoire, l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et l'exécution du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Il décrit l'évolution de la situation depuis mon rapport du 27 août 2004 (S/2004/697).

II. Évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, le manque de progrès réalisés dans l'application des Accords d'Accra III et de Linas-Marcoussis, le lancement d'une opération militaire par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) contre les positions des Forces nouvelles au début de novembre 2004, les troubles violents qui se sont ensuite produits à Abidjan et ailleurs, et l'escalade des discours ont fortement ébranlé le processus de paix. Depuis le déclenchement des hostilités, les actions menées par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation des Nations Unies ont été centrées sur le rétablissement du calme et de la sécurité et la facilitation d'une reprise du dialogue entre les parties ivoiriennes en vue de l'application des deux accords.

3. On se souviendra qu'en vertu de l'Accord d'Accra III, signé le 30 juillet 2004, les parties ont notamment convenu que le Président Gbagbo devrait faire valoir les pouvoirs que lui conférait la Constitution en vue d'appliquer, avant la fin du mois de septembre, les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis concernant la révision de l'article 35 relatif aux critères d'éligibilité à la présidence de la République. En outre, l'Assemblée nationale devrait procéder à l'adoption de toutes les réformes juridiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis, au plus tard à la fin du mois d'août. Les parties se sont engagées à entamer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, y compris de tous les groupes paramilitaires et milices, au plus tard le 15 octobre 2004. En conséquence, le 9 août, le Président



Gbagbo a délégué des pouvoirs au Premier Ministre pour lui permettre de mettre en œuvre les dispositions pertinentes de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le même jour, le Gouvernement de réconciliation nationale a repris ses activités.

4. Une session extraordinaire de l'Assemblée nationale a été convoquée du 16 août au 28 septembre afin de procéder à l'adoption des réformes constitutionnelles et législatives prévues dans les délais fixés par l'Accord d'Accra III. Toutefois, seul le projet de loi relatif au financement public des partis et groupes politiques et des campagnes électorales a été approuvé au cours de la session. De plus, aucun progrès n'a été accompli avant la date butoir du 30 septembre concernant la modification de l'article 35 de la Constitution.

5. Malgré l'amélioration générale de la sécurité qui s'est poursuivie entre le début de septembre et la mi-octobre, la situation restait tendue à Guiglo et aux alentours où des milices, qui opéraient librement, ont commis de sérieuses violations des droits de l'homme à l'encontre de la population civile et entravé la liberté de mouvement des organismes humanitaires.

6. Le niveau de coopération entre les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles s'est également amélioré, atteignant son point culminant le 11 octobre 2004 avec l'adoption de la Déclaration conjointe de Yamoussoukro, dans laquelle les parties réaffirmaient la décision des deux forces militaires du 4 juillet 2003 de ne pas reprendre les hostilités armées, ainsi que leur engagement concernant le lancement du processus de désarmement en octobre 2004.

7. Toutefois, la persistance du manque de progrès dans le processus de paix a eu une incidence sur la situation militaire et la situation en matière de sécurité, et aussi bien les FANCI que les éléments militaires des Forces nouvelles ont relevé leur état d'alerte entre septembre et octobre. La tension est montée à l'approche de l'échéance pour le processus de désarmement et, entre le 7 et le 11 octobre, des milliers de manifestants se sont rassemblés dans les villes septentrionales de Bouaké, Man et Bouna, pour protester contre le lancement du processus de désarmement et la possibilité d'un « désarmement forcé ». Les manifestations étaient dirigées à la fois contre les troupes de l'ONUCI et celles de l'opération Licorne qui ont dû intervenir pour disperser les manifestants. À Abidjan, des groupes de « jeunes patriotes » ont protesté contre le retard du lancement du processus de désarmement, mais ils ont été contenus par les forces de sécurité ivoiriennes.

8. La deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale s'est ouverte le 6 octobre. Le 9 octobre, le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, a déclaré que le processus de désarmement ne pourrait pas commencer le 15 octobre parce que les réformes législatives prévues n'avaient pas encore été appliquées. Le 12 octobre, le Président Gbagbo a annoncé publiquement que le projet de texte modifiant l'article 35 ne serait soumis à l'Assemblée nationale qu'après le début du processus de désarmement et a cité l'article 127 de la Constitution ivoirienne, qui stipule qu'aucun amendement constitutionnel ne peut être soumis lorsqu'il existe une menace contre l'intégrité territoriale de l'État. Malgré les réunions du 13 octobre, les deux parties sont restées sur leurs positions.

9. Entre-temps, plusieurs initiatives ont été lancées pour faire progresser le processus de paix ivoirien. Au début d'octobre, au cours d'une visite de trois jours en Côte d'Ivoire, le Président Kabbah de la Sierra Leone a examiné avec le

Président Gbagbo, le Premier Ministre, les dirigeants de l'opposition et de hauts responsables ivoiriens les moyens de sortir de l'impasse.

10. À la fin de septembre 2004, j'ai prié mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire, Albert Tévoédjrè, d'avoir des consultations avec les chefs d'État de la région sur la manière de relancer le processus de paix ivoirien. Du 4 au 23 octobre, il a rencontré les Présidents de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Togo, et le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohammed Ibn Chambas. Les dirigeants régionaux se sont déclarés gravement préoccupés par le manque de volonté politique des parties ivoiriennes en ce qui concerne le respect de leurs engagements pris en vertu des Accords d'Accra III et de Linas-Marcoussis. Il y avait également un consensus général sur le fait que des pressions vigoureuses devaient être exercées sur toutes les parties ivoiriennes pour qu'elles respectent ces engagements et il a été suggéré, dans ce contexte, que le Conseil de sécurité prenne des mesures appropriées.

11. Entre-temps, la présence dans tout le pays de barrages routiers et de postes de contrôle, maintenus soit par des agents de la force publique soit par des miliciens, a continué à restreindre les mouvements du personnel des Nations Unies. Lors d'un incident survenu le 23 octobre, des agents de sécurité armés des FANCI ont encerclé sur l'aéroport de Yamoussoukro un appareil de l'ONUCI qui se rendait à Bouaké et ont essayé d'interroger les cinq membres des Forces nouvelles qui se trouvaient à bord. À la suite de l'intervention de l'ONUCI, l'appareil a ensuite pu poursuivre sa route.

12. Le 26 octobre, les Forces nouvelles ont affirmé avoir découvert dans un camion de couleur blanche qui était arrivé à Bouaké une grande quantité d'armes et de munitions. Cela a entraîné la suspension, le 28 octobre, de la participation des ministres des Forces nouvelles au Gouvernement de réconciliation nationale. Les Forces nouvelles ont déclaré l'« état d'urgence », un couvre-feu a été imposé dans toutes les zones sous leur contrôle, et elles ont indiqué qu'elles se retiraient de toutes les activités liées au processus de désarmement. Entre-temps, elles ont annoncé que tous les véhicules pénétrant dans les zones sous leur contrôle seraient fouillés, y compris ceux des Nations Unies et des organisations humanitaires, sous prétexte d'empêcher les FANCI d'utiliser des véhicules avec des marques fausses pour transporter des armes.

13. Le 30 octobre, mon Représentant spécial a rencontré à Bouaké le Secrétaire général des Forces nouvelles, qui a déploré le manque de progrès dans l'adoption des réformes législatives prévues et a accusé le Président Gbagbo de préparer une reprise du conflit armé.

Opérations militaires des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et situation en matière de sécurité

14. Le 4 novembre, les FANCI, après avoir redéployé certains de leurs moyens militaires vers la zone de confiance, ont lancé des attaques aériennes contre des positions des Forces nouvelles à Bouaké et dans la ville de Korhogo située au nord du pays. Plusieurs personnes ont été tuées et blessées au cours de ces attaques, et de nombreux civils se sont réfugiés au quartier général de l'ONUCI à Bouaké. Le même jour, l'eau et l'électricité ont été coupées à Bouaké et dans plusieurs autres localités du nord.

15. À Abidjan, un grand nombre de « jeunes patriotes », qui soutiennent le Président Gbagbo, dont certains avaient des armes à feu, ont encerclé et essayé d'occuper par la force le Golf Hotel, où résidaient plusieurs ministres des Forces nouvelles pour lesquels l'ONUCI fournissait une protection rapprochée. La situation de l'hôtel a été stabilisée à la suite d'une intervention vigoureuse des troupes de l'ONUCI et de l'opération Licorne. Entre-temps, les bureaux du Premier Ministre, Seydou Diarra, ont été occupés par les FANCI et le personnel expulsé. En outre, les « jeunes patriotes » ont saccagé les bureaux de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ainsi que ceux des partis d'opposition, le Rassemblement des républicains (RDR) et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA). Ils ont également incendié et pillé les bureaux de trois journaux importants. Le 5 novembre, le Directeur de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI), qui avait été nommé par le Ministre des communications, Guillaume Soro, a été remplacé par une personne ayant des liens étroits avec le Front patriotique ivoirien (FPI). À la suite de ces attaques, le Secrétaire général des Forces nouvelles a déclaré que les Accords d'Accra III et de Linas-Marcoussis étaient « nuls et nonavenus ».

16. Le 5 novembre, les forces des FANCI ont effectué de nouvelles opérations aériennes contre des positions des Forces nouvelles, qui auraient entraîné de nouveaux décès de civils et de soldats des Forces nouvelles. Il y avait également des informations concernant les mouvements de plusieurs centaines de soldats des FANCI surtout en direction de Bouaké, bastion des Forces nouvelles. Malgré les mesures prises par l'ONUCI pour empêcher les infiltrations à travers la zone de confiance, le 6 novembre, de nombreuses troupes des FANCI ont traversé la zone et ont eu des affrontements avec des éléments militaires des Forces nouvelles à Sakassou, au sud de Bouaké, et au nord-est de Bouaké. À l'aube du 7 novembre, un contingent de l'ONUCI a essuyé des tirs d'éléments militaires des Forces nouvelles alors qu'ils attaquaient les troupes des FANCI près de Zuenoula, à proximité de la zone de confiance. La situation a été maîtrisée après une réunion entre le commandant du contingent de l'ONUCI et des représentants des Forces nouvelles.

17. Le 6 novembre, les opérations aériennes des FANCI contre des positions des Forces nouvelles dans le nord du pays se sont poursuivies par des attaques contre Bongora, Brobo et Bouaké. Entre-temps, le Président Gbagbo m'a informé que les opérations militaires en cours étaient « de portée limitée et avaient pour objet la prise de certaines villes », après quoi le Gouvernement ivoirien demanderait à l'ONU d'assurer la sécurité de ces villes. En outre, à 13 h 30 (heure locale), au cours d'un raid effectué par des avions de chasse du Gouvernement à Bouaké, une base de la force de l'opération française Licorne a été bombardée, ce qui a entraîné la mort de neuf soldats français et de un citoyen américain ainsi que 38 blessés parmi les soldats français. Les forces françaises ont réagi en détruisant sur l'aéroport de Yamoussoukro les avions utilisés par les FANCI pour ces raids aériens ainsi que des hélicoptères militaires.

18. À la suite de l'attaque du 6 novembre contre la base de l'opération Licorne à Bouaké et les affrontements du 9 novembre entre les forces de l'opération Licorne et de « jeunes patriotes » autour de l'hôtel Ivoire, qui ont fait de nombreux morts et de nombreux blessés parmi les manifestants, les autorités ivoiriennes ont accusé les forces de l'opération Licorne d'un emploi de la force disproportionné en réaction à une « erreur » des forces de sécurité et de défense ivoiriennes. En outre, les autorités ont demandé une enquête internationale sur les « violations de la souveraineté et de

l'intégrité territoriale » du pays commises par les militaires français en Côte d'Ivoire. La Ministre française de la défense a expliqué que les actions des forces françaises étaient un cas de légitime défense. Elle a indiqué que la France n'avait pas d'autre choix que de réagir face à cette attaque.

19. À la suite de la destruction de ces appareils, les tensions à Abidjan et dans d'autres villes importantes ont augmenté rapidement, alimentées par les messages diffusés sur les stations de radio et de télévision de l'État par des partisans du Président Gbagbo incitant à la haine et à la violence contre les forces françaises et les citoyens français. Des milliers de « jeunes patriotes » ont organisé une marche jusqu'à l'aéroport d'Abidjan, qui avait été occupé par des troupes de l'opération Licorne. Au cours de la nuit du 6 novembre, de « jeunes patriotes » se sont déchaînés de nouveau dans les rues, attaquant les résidences de ressortissants étrangers et incendiant des écoles et des commerces. Des attaques contre plusieurs partisans de l'opposition ont également été signalées. Au cours de la nuit, des manifestations violentes ont également été signalées à Yamoussoukro et à San-Pédro.

20. Le 6 novembre, le Président Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Union africaine, a eu des consultations sur la Côte d'Ivoire à Lagos, à la suite de quoi l'Union africaine et la CEDEAO ont demandé à toutes les parties impliquées dans la crise ivoirienne de cesser immédiatement toutes les hostilités. Alors que se multipliaient les appels de leurs dirigeants à la radio et à la télévision en vue d'une plus grande mobilisation, des milliers de « jeunes patriotes » ont continué à envahir les rues.

21. Le matin du 7 novembre, les troupes des FANCI ont reçu l'ordre de se retirer sur leurs positions au sud de la Zone de confiance et de permettre les mouvements sans entrave des troupes de l'ONUCI et de l'opération Licorne. Toutefois, vers midi, des éléments des FANCI ont essayé d'empêcher par la force le mouvement d'une colonne de l'opération Licorne se rendant à Abidjan, ce qui a entraîné la mort de deux soldats des FANCI. Un discours prononcé tard dans la soirée du 7 novembre par le Président Gbagbo, dans lequel celui-ci lançait un appel au calme et demandait aux manifestants de rentrer chez eux, a contribué à réduire les tensions. En outre, le 8 novembre, à l'issue d'une réunion avec le Président de l'Assemblée nationale, Mamadou Coulibaly, qui a aussi lancé un appel au calme, le commandant de la force de l'opération Licorne, le commandant de la force de l'ONUCI et le chef d'état-major des FANCI ont annoncé que des patrouilles conjointes seraient effectuées dans toute la ville. L'une de ces patrouilles, qui a eu lieu la même nuit, a également contribué à rétablir le calme.

22. Le 10 novembre, étant donné la gravité de la situation en matière de sécurité, une évacuation des nationaux étrangers a commencé et plusieurs missions diplomatiques ont temporairement fermé leurs portes. Deux semaines plus tard, quelque 9 000 expatriés avaient quitté le pays. L'ONUCI a abrité plus de 2 000 personnes ayant besoin d'une protection et a fourni une assistance, selon les besoins, pour les évacuations. Un certain nombre de membres de l'Équipe de pays des Nations Unies et de membres du personnel civil de l'ONUCI ont été réinstallés à Accra.

23. Pendant toute la crise, l'ONUCI s'est efforcée activement de réduire les tensions en maintenant des contacts étroits avec les FANCI et les Forces nouvelles et en agissant vigoureusement pour préserver l'intégrité de la zone de confiance et

en empêchant tout mouvement militaire à travers celle-ci. Des contingents supplémentaires des Nations Unies ont été déployés à Abidjan afin d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONUCI dans la ville. L'ONUCI poursuit ses actions dynamiques dans tous ces domaines.

Initiatives visant à relancer le processus de paix

24. Le 9 novembre, le Président sud-africain Thabo Mbeki, à la tête d'une mission de l'Union africaine visant à obtenir une reprise du processus de paix, a commencé une série de réunions avec les parties ivoiriennes. Il a tout d'abord rencontré à Abidjan le Président Gbagbo, qui lui a donné l'assurance qu'il était prêt à recommencer à appliquer l'Accord d'Accra III, et en particulier à présenter tous les projets de loi en suspens à l'Assemblée nationale et à « mobiliser son parti » aux fins de leur adoption. Il a aussi demandé que le désarmement des Forces nouvelles commence en même temps que la procédure d'adoption.

25. Le 11 novembre, le Président Mbeki a eu des consultations à Pretoria avec plusieurs dirigeants de l'opposition ivoirienne, dont le Président du RDR, Alassane Ouattara, et le Secrétaire général du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et porte-parole de la coalition des partis d'opposition connue sous le nom de « G-7 » ou de « Coalition des Marcoussistes », Djédjé Mady. Puis, le 13 novembre, il a également rencontré le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Le lendemain, le Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Union africaine, a convoqué à Abuja un sommet auquel ont assisté six chefs d'État de la région ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, le Président de la Commission de l'Union africaine, et mon Représentant spécial. Le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne a assisté au sommet pour représenter le Président Gbagbo. Dans le communiqué rendu public à l'issue du sommet, les dirigeants africains ont instamment prié toutes les parties ivoiriennes d'observer le cessez-le-feu et ont demandé à la communauté internationale de tarir l'approvisionnement en armes du pays.

26. Le 15 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1572 (2004) imposant à la Côte d'Ivoire un embargo immédiat sur les armes pendant une période de 13 mois. En outre, des sanctions concernant les voyages et le gel des avoirs financiers des personnes qui font peser une menace sur la paix et le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire entreraient en vigueur pour une période de 12 mois le 15 décembre, à moins que le Conseil de sécurité n'ait constaté avant cette date que les signataires des Accords d'Accra III et de Linas-Marcoussis se sont conformés à toutes les dispositions de l'Accord d'Accra III auxquelles ils ont souscrit et se sont engagés sur la voie de l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Comité des sanctions concernant la Côte d'Ivoire devrait commencer ses travaux début décembre.

27. Le 18 novembre, pour la première fois depuis le déclenchement des hostilités, le Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du Président Gbagbo. Le Premier Ministre ainsi que 23 des 42 ministres représentant sept partis politiques participant au Gouvernement ont assisté à la réunion. Le RDR a envoyé des représentants, mais aucun ministre des Forces nouvelles n'était présent. Entre autres décisions, le Président a réaffirmé son intention de trouver des suppléants pour les ministres qui n'assistaient pas aux réunions du Conseil des ministres. À la réunion, ont également été examinés les projets de loi donnant corps aux réformes envisagées

dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Une autre réunion du Conseil des ministres à laquelle ont assisté tous les ministres, à l'exception de ceux des Forces nouvelles, qui ont allégué des raisons de sécurité pour expliquer leur absence, a eu lieu le 25 novembre. Les portefeuilles des ministres absents ont été temporairement répartis entre sept des ministres présents. La deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale a repris le 29 novembre.

28. Après avoir rencontré le Secrétaire général des Forces nouvelles et le Premier Ministre à Pretoria les 20 et 21 novembre, respectivement, le Président Mbeki est retourné en Côte d'Ivoire le 2 décembre pour quatre jours afin de rencontrer les parties ivoiriennes et d'examiner les propositions pour la reprise du processus de paix. Les 26 et 27 novembre, à son dixième sommet, tenu à Ouagadougou, l'Organisation internationale de la francophonie a adopté une résolution sur la Côte d'Ivoire qui notamment condamnait les attaques perpétrées par les FANCI début novembre, et demandait la stricte application des Accords d'Accra III et de Linas-Marcoussis.

29. Les relations déjà extrêmement tendues, entre le Président Gbagbo et les dirigeants de l'opposition se sont encore détériorées à la suite des hostilités. M. Soro a demandé la démission du Président Gbagbo et, dans une déclaration à la presse, l'ancien Président Henri Konan Bedié, dirigeant du PDCI, a condamné le Président Gbagbo ainsi que la reprise des hostilités.

30. Après cinq jours de troubles extrêmement violents et de manifestations faisant suite aux attaques militaires du 4 novembre, la situation à Abidjan est restée calme, mais instable. Les banques et autres établissements commerciaux ainsi que les écoles ont progressivement rouvert. Dans les zones septentrionales, le calme a généralement été rétabli et la situation humanitaire s'est améliorée à la suite du rétablissement de l'électricité, de l'eau et des services téléphoniques coupés pendant plusieurs jours. La zone de confiance et ses alentours sont restés tendus. Toutefois, des tensions interethniques ont continué d'être signalées à Gagnoa, dans le sud-ouest du pays. À Abidjan, des groupes de « jeunes patriotes » maintiennent leurs points de contrôle autour du bâtiment de la Radio Télévision Ivoirienne et de la résidence présidentielle ainsi qu'à un carrefour stratégique sur la route de l'aéroport. D'après les autorités ivoiriennes, 57 personnes ont été tuées pendant les troubles à Abidjan.

III. Situation de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

31. Au 30 novembre, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 5 995 hommes, contre un effectif autorisé de 6 240 hommes. Manque encore notamment une unité d'hélicoptères, dont on ne sait toujours pas par quel pays elle sera fournie.

32. Pendant la période à l'examen et avant la crise actuelle, l'accent était placé sur le déploiement de la force dans diverses parties du pays. Le déploiement s'est déroulé comme prévu, les bataillons togolais et béninois ayant été stationnés dans la région d'Abidjan et la région de Korhogo respectivement pour soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

33. La force de l'ONUCI a continué de s'employer activement à remplir sa mission opérationnelle : surveillance de la situation militaire et sécuritaire dans le

pays; patrouilles musclées; tours de garde; et liaison avec les FANCI, les éléments militaires des Forces nouvelles et les forces de l'opération Licorne. L'ONUCI a également continué d'assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale, ainsi que la sécurité des organismes financiers à Bouaké et Korhogo. De plus, elle a pris une part active à plusieurs initiatives visant à promouvoir la réconciliation nationale et la confiance entre les partis. Elle a notamment escorté des enfants qui se rendaient du nord du pays à Yamoussoukro afin de participer à l'initiative « Couloirs de la paix » lancée sous la direction de l'ONUCI, escorté des convois et des personnels se rendant à Bouaké pour faciliter le rétablissement de l'administration et des services publics dans des zones tenues par les Forces nouvelles, et assuré la sécurité afin que puissent être convoyées les sommes devant servir à payer les enseignants au nord de la zone de confiance.

34. Des progrès ont été réalisés dans le déploiement de la composante de police civile de l'ONUCI, qui comprend désormais 216 policiers. En dehors d'Abidjan, les conseillers de police des Nations Unies sont déployés à Man, Bangolo, Daloa, San Pédro, Bouaké, Yamoussoukro, Bondoukou et Korhogo. Un secteur opérationnel de police civile supplémentaire a aussi été établi à Abidjan. La composante de police civile de l'ONUCI a également commencé à établir sa présence à l'École nationale de police, au Centre d'opérations de la préfecture de police, à la police judiciaire, à la police de la route et à l'aéroport international d'Abidjan. Malgré des difficultés initiales pour nouer des liens de coopération étroits avec la Gendarmerie ivoirienne, des efforts ont été faits pour partager avec elle des locaux à Abidjan et ailleurs dans le pays. Avant la récente crise, la composante de police civile de l'ONUCI avait également entamé divers programmes d'assistance technique en coopération avec la police nationale à Abidjan afin de supprimer les points de contrôle illégaux, ainsi que dans le domaine de la police de proximité dans les quartiers sensibles d'Abidjan. Par ailleurs, la composante de police civile de l'ONUCI a continué de collaborer étroitement avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR), en particulier en ce qui concerne le recrutement, la sélection et la formation des 600 auxiliaires de sécurité proposés pour le nord.

35. Les personnels de l'ONUCI qui avaient été évacués à Accra pendant la crise retournent progressivement à Abidjan, sur la base d'une évaluation rigoureuse des conditions de sécurité et en fonction des besoins de la mission. Trente-deux personnes ont été rappelées par la mission entre le 25 et le 28 novembre pour assurer le bon fonctionnement des services logistiques, de communication et d'approvisionnement. Le retour d'autres personnels prioritaires est envisagé.

IV. Rétablissement de l'administration publique

36. Pendant la période à l'examen, des progrès ont été accomplis sur la voie du rétablissement de l'administration publique, qui a commencé en tant que projet pilote dans la région du Moyen-Cavally, située dans la Zone de confiance, et s'est progressivement étendu à l'ouest et au nord. Plus de 6 000 fonctionnaires ont réintégré leur poste dans la partie ouest du pays, et le Comité national de pilotage du redéploiement de l'administration a également encouragé le retour et le redéploiement des fonctionnaires dans le nord. À cette fin, le Comité national a accompli trois missions à Bouaké, afin d'examiner des questions dont les modalités

de restauration des bâtiments publics, y compris les écoles et centres de santé et autres établissements. En outre, à la suite de négociations avec les Forces nouvelles, le Comité national a appliqué un système pour assurer le paiement des traitements des enseignants à Bouaké. La composante affaires civiles de l'ONUCI a étroitement coopéré avec le Comité national afin de faciliter le retour des fonctionnaires dans certains lieux, et l'ONUCI a également prêté son concours pour assurer la sécurité pendant le redéploiement des fonctionnaires de l'administration dans les zones tenues par les Forces nouvelles, comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus.

V. Désarmement, démobilisation et réinsertion

37. Comme indiqué plus haut, conformément à l'Accord d'Accra III, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion devait débiter le 15 octobre, date à laquelle les principales réformes législatives prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis auraient dû être adoptées et les préparatifs techniques nécessaires au processus achevés. Il était également convenu que le processus engloberait tous les groupes paramilitaires et toutes les milices. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR) avait proposé que le processus soit d'abord engagé dans l'est du pays, dans la ville septentrionale de Bouna située dans une zone contrôlée par les Forces nouvelles et dans la ville méridionale de Bondoukou située dans une zone tenue par le Gouvernement. Le regroupement des membres des FANCI et des Forces nouvelles dans leurs zones respectives a débuté dès février 2004.

38. Toutefois, comme indiqué à la section II ci-dessus, le processus n'a pas commencé en octobre, comme prévu dans l'Accord d'Accra III, les Forces nouvelles n'étant pas disposées à désarmer en l'absence de progrès dans l'adoption des principales réformes constitutionnelles et législative prévues dans l'Accord. Ces dernières semaines, le Président Gbagbo a, à maintes reprises, appelé les Forces nouvelles à engager le processus immédiatement et sans conditions préalables.

39. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion a indiqué que 30 000 ex-combattants participeraient au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Ce chiffre englobe 26 000 membres des Forces nouvelles, dont 3 000 enfants, et 4 000 membres des FANCI, qui ont été recrutés depuis le début de la crise en septembre 2002. Le nombre de miliciens et de membres de groupes paramilitaires n'a pas encore été déterminé. La réhabilitation des sites de désarmement, démobilisation et réinsertion a été achevée dans le sud, mais non pas dans le nord où les manifestations se poursuivent et où les personnels de la Commission nationale se voient refuser l'accès aux sites, certains éléments des Forces nouvelles voyant en eux des partisans du Président Gbagbo. Toutefois, le matériel nécessaire et toutes les autres ressources logistiques ont été obtenus et pourraient être rapidement déployés. La Commission nationale, avec le concours actif de l'ONUCI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies, a mis en place un comité de planification qui a élaboré les plans nécessaires à la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

40. Parallèlement, le programme continue de connaître de sérieuses difficultés financières. La Banque mondiale, l'un des principaux donateurs devant en assurer le financement, a suspendu ses décaissements après que la Côte d'Ivoire eût arrêté tout

remboursement à la Banque au titre de ses prêts en avril 2004. De plus, n'ayant pas honoré l'échéance du 1^{er} novembre pour la reprise du paiement de ses arriérés, la Côte d'Ivoire a été placée, pour reprendre la terminologie de la Banque mondiale, dans la catégorie des pays dont la « dette est improductive », ce qui risque de compromettre le déblocage ultérieur de fonds par la Banque en faveur du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Néanmoins, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion aurait obtenu des fonds pour commencer le processus dans la partie est du pays, essentiellement grâce à une contribution de 1 million d'euros versée par la France au PNUD afin de financer les mesures d'accompagnement en faveur des anciens combattants correspondant à cette phase du programme.

VI. Droits de l'homme

41. La détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Côte d'Ivoire demeure un très sérieux sujet de préoccupation. De graves violations continuent d'être signalées dans tout le pays, à la fois dans la zone placée sous le contrôle du Gouvernement et dans celle tenue par les Forces nouvelles, ainsi que dans la zone de confiance. Exécutions sommaires et exécutions extrajudiciaires, tortures, viols, disparitions forcées, arrestations arbitraires, détentions illégales et détentions au secret et destructions de maisons et autres biens sont au nombre de ces violations.

42. La situation tendue qui résulte du fait que ni le Gouvernement ni les Forces nouvelles n'ont respecté les échéances fixées dans l'Accord d'Accra III, ainsi que l'offensive militaire lancée par les FANCI contre des positions des Forces nouvelles début novembre, ont entraîné une nouvelle détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Le nombre de demandes de protection adressées à l'ONUCI par des personnes qui craignent pour leur vie et leur intégrité physique a régulièrement augmenté pendant la période à l'examen. De nombreux cas de viol de femmes et de filles ainsi que de mise à sac et d'incendie de maisons de partisans de l'opposition ont été signalés pendant les récentes flambées de violence.

43. Dans la partie sud contrôlée par le Gouvernement, la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme a été exacerbée par une série d'incidents qui ont reçu une large publicité tels que les opérations menées par les forces de sécurité à Abidjan contre la population civile dans le quartier de Gobebe et sur le marché d'Adjamé le 29 septembre 2004. Parmi les autres incidents survenus ces derniers mois, on peut citer une opération menée par les forces de sécurité contre des fidèles à la mosquée de Yamoussoukro, l'attaque perpétrée par des membres de l'organisation estudiantine militante, la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), contre des habitants des bidonvilles de Wassa et de Blingué à Abidjan et l'enlèvement de quatre employés de la résidence à Abidjan du dirigeant du RDR, Alassane Ouattara, dont l'un a été retrouvé mort, les autres ayant été torturés et gravement blessés. Dans la partie occidentale du pays qui est sous le contrôle du Gouvernement, des miliciens partisans du Président Gbagbo ont à maintes reprises attaqué des résidents d'autres groupes ethniques à Bloléquin, Guiglo, Tai et en d'autres lieux, et ont entravé l'accès des organismes humanitaires à la région.

44. Les tensions entre des factions rivales des Forces nouvelles dans l'ouest et au nord, notamment à Man, Logouale et Korhogo, ont aussi abouti à de graves violations des droits de l'homme. Une augmentation du nombre de viols commis par des éléments des Forces nouvelles a été signalée à Korhogo.

45. Conformément à un volet de son mandat, à savoir contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité pour les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, l'ONUCI a procédé à des contrôles et à des investigations et a dénoncé plusieurs cas de violation des droits de l'homme. Elle a également à plusieurs reprises exhorté le Gouvernement, auquel incombe la responsabilité principale de la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, ainsi que les dirigeants des Forces nouvelles à déférer devant la justice les auteurs de ces violations. Toutefois, les perspectives de voir les auteurs de graves violations des droits de l'homme avoir à répondre de leurs actes sont sérieusement compromises par la répugnance du Gouvernement et des Forces nouvelles à prendre les mesures nécessaires, y compris à donner aux enquêteurs accès à l'information et à leurs services de sécurité afin d'identifier ceux qui dans leurs rangs sont responsables de ces violations.

46. En vue de combattre l'exploitation des enfants dans les plantations de cacao et de café, le 29 septembre 2004 le Gouvernement de réconciliation nationale a créé un comité national contre le travail des enfants avec l'appui et l'assistance techniques de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Une conférence visant à définir les pratiques dangereuses concernant le travail des enfants en Côte d'Ivoire a eu lieu par la suite début octobre. Depuis septembre 2004, l'ONUCI forme les soldats de la paix et les personnels de toutes ses unités à la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels.

47. Le 15 octobre 2004, la Commission d'enquête internationale, créée conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis pour enquêter sur toutes les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire perpétrées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, a remis son rapport à la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le rapport a par la suite été distribué aux parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis pour observation et a été arrêté et soumis au Secrétaire général le 19 novembre afin que celui-ci le transmette au Conseil de sécurité.

VII. Préparatifs des élections

48. L'impasse à l'Assemblée nationale concernant la composition de la Commission électorale indépendante tournait essentiellement autour du point de savoir si les Forces nouvelles devaient être considérées comme une seule entité et donc représentée par deux membres, comme proposé par le FPI, ou si les trois entités composant ce mouvement devaient être reconnues comme des entités distinctes et donc se voir attribuer six sièges, comme proposé par le G-7. Une deuxième proposition du FPI tendant à ce que les représentants des Forces nouvelles ne puissent occuper leurs sièges à la Commission électorale qu'une fois le désarmement achevé est encore venue compliquer les choses. Le 30 novembre, la Commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée nationale a approuvé un projet de loi sur la structure et l'organisation de la Commission électorale qui attribue trois sièges aux Forces nouvelles. Ce projet de loi est

maintenant en attente de soumission à la plénière de l'Assemblée nationale pour une éventuelle adoption.

49. En attendant la reconstitution de la Commission électorale indépendante, j'ai envoyé une mission d'évaluation électorale à Abidjan du 13 au 27 octobre afin qu'elle détermine les tâches à accomplir pour organiser les élections et fasse des propositions en vue d'accélérer le processus électoral. La mission a procédé à de larges consultations avec le Gouvernement et les autorités électorales, les partis politiques et d'autres parties prenantes nationales et internationales. Elle a fait des recommandations pour faire avancer le processus tout en instaurant la confiance entre les partis politiques. La mission a toutefois reconnu l'importance cruciale de la réalisation rapide d'un consensus politique concernant la reconstitution de la Commission électorale indépendante, de façon qu'un organe de gestion des élections pleinement opérationnel puisse être établi sans plus tarder.

50. Le retard apporté dans l'adoption de la législation sur la nationalité, qui est une condition indispensable à l'élaboration de listes électorales crédibles, bloque également le processus électoral. De toute évidence, il faut absolument que la législation nécessaire à la tenue des élections soit promulguée sans tarder si l'on veut que celles-ci puissent avoir lieu comme prévu en octobre 2005. On ne peut que souligner que le temps nécessaire pour organiser des élections transparentes et crédibles fera bientôt défaut et que les mesures voulues doivent être prises sans plus tarder si l'on veut saisir les minces chances qui restent.

VIII. Information

51. Au début de la récente crise, la liberté de la presse a été considérablement réduite. Comme indiqué plus haut, une imprimerie et les bureaux de plusieurs grands journaux ont été mis à sac par de « jeunes patriotes » et n'ont pas rouvert depuis. En revanche, des stations de radio étrangères, dont les émetteurs FM avaient été sabotés et qui avaient été réduites au silence pendant la crise début novembre, ont repris leurs émissions à la mi-novembre. Dans l'intervalle, on a assisté à une nette recrudescence dans les médias de propos hostiles aux étrangers et à l'Organisation des Nations Unies. Alors que la crise semblait s'atténuer et à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1572 (2004) le 15 novembre 2004, qui exige que les autorités ivoiriennes mettent un terme à toutes les émissions de radio et de télévision incitant à la haine, à l'intolérance et à la violence, la violence verbale s'est atténuée. L'ONUCI renforce actuellement son Service de l'information afin d'accroître sa capacité de surveillance de telles émissions, comme demandé dans la résolution 1572 (2004).

52. Pendant la crise, l'ONUCI a intensifié sa surveillance et son analyse des médias et a lancé une stratégie d'information visant à contrer la désinformation, la propagande partisane, les médias de la haine et autres mesures orchestrées par les médias en vue d'inciter à la violence et de faire dérailler le processus de paix et de réconciliation. L'ONUCI s'est également attachée à fournir des informations concernant la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité ainsi que les activités et initiatives de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, de l'Union africaine, de la CEDEAO, et d'autres membres de la communauté internationale. En particulier, bien que plusieurs membres du Service de l'information aient été menacés par des partisans du Président Gbagbo ou aient été évacués, la mission a

continué de diffuser auprès du public en général, ainsi qu'auprès de publics ciblés, des informations sur le mandat et le rôle de l'ONUCI et d'autres organismes des Nations Unies concernant les questions liées aux violations des droits de l'homme et à l'état de droit. ONUCI FM a continué de fournir à la population d'Abidjan des informations neutres et impartiales, des bulletins d'information réguliers, des informations émanant des organismes humanitaires et des messages de paix, notamment de dirigeants religieux ivoiriens et de la société civile ivoirienne. L'émetteur radio de la mission à Bouaké est en cours d'installation; il permettra de couvrir cette ville stratégique ainsi que la zone située au nord de la zone de confiance.

IX. Situation humanitaire

53. La situation humanitaire reste marquée par une détérioration persistante des services sociaux de base, dont les soins de santé primaire et l'éducation dans le nord et l'ouest du pays. De surcroît, la flambée de violence du début novembre et l'évacuation de certains agents humanitaires qui s'en est suivie se sont traduites par une très forte réduction des activités humanitaires dans l'ensemble du pays. Malgré l'aggravation de la situation sur le plan de la sécurité, le personnel national resté sur place a continué de prêter secours aux plus vulnérables. Par ailleurs, au moment de l'évacuation du personnel des Nations Unies, des mécanismes ont été mis en place avec les FANCI, les Forces nouvelles et les agents humanitaires afin que les centres de transit et camps de réfugiés restent sécurisés. Un élément encourageant est que des agents humanitaires basés dans le nord ont manifesté récemment l'intention de reprendre rapidement leurs activités tout en demandant que leur sécurité soit assurée.

54. Les récentes coupures d'eau et d'électricité dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles n'ont fait qu'aggraver les effets de la crise, empêchant le fonctionnement des écoles et des hôpitaux. En conséquence, les agents humanitaires ont assuré, en partenariat avec la société civile, la distribution d'eau potable, de fournitures médicales d'urgence et de médicaments essentiels. À Korhogo, les principaux hôpitaux ont pu continuer de fonctionner grâce à du carburant fourni par l'ONUCI. Grâce aux pressions exercées par la communauté internationale, l'alimentation en eau et en électricité a finalement pu être rétablie dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles.

55. Les organisations humanitaires demeurent préoccupées par l'absence des agents de santé locaux qui ont fui les combats. Selon les estimations, 70 % du personnel de santé du nord et de l'ouest n'ont pas encore rejoint leur poste. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé plusieurs initiatives pour remédier à cette situation, notamment en rouvrant des centres de santé et en renforçant les capacités du personnel sanitaire dans le nord. En septembre, l'UNICEF a formé plus de 700 agents de santé de 14 districts sanitaires du centre et du nord du pays. Les organismes humanitaires ont également distribué des médicaments essentiels et des nécessaires médicaux d'urgence. Ces initiatives ne pourront se poursuivre que si la sécurité s'améliore sensiblement, surtout dans l'ouest. Une autre conséquence tragique de la reprise des hostilités a été la suspension de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite, qui devait avoir lieu en novembre. C'est d'autant plus inquiétant que 15 cas de

poliomyélite ont été signalés cette année, alors que l'on pensait la maladie éradiquée en Côte d'Ivoire.

56. La lenteur de la reprise du travail par les fonctionnaires a eu un effet préjudiciable sur l'enseignement. Si la plupart des écoles ont provisoirement rouvert leurs portes, un tiers seulement des enseignants a repris le travail. L'insécurité persistante, l'état de délabrement des établissements scolaires, le manque de matériel pédagogique et la lenteur du versement des indemnités d'installation ne sont pas faits pour encourager les enseignants à reprendre le travail. La crise récente n'a fait qu'aggraver la situation du réseau scolaire, plusieurs écoles ayant été mises à sac ou détruites à Abidjan, Toumodi, Yamoussoukro et San-Pédro. Du point de vue de la protection, la fermeture des écoles est un facteur de risque alarmant, les enfants pouvant être entraînés dans le conflit ou exposés à des exactions et à l'exploitation.

57. Le retour des travailleurs migrants dans les plantations de café et de cacao n'a pas été sans problèmes. En octobre 2004, plusieurs cars transportant plus de 1 000 travailleurs du Burkina Faso ont été bloqués à l'entrée du sud contrôlé par le Gouvernement. Les tensions intercommunautaires et intracommunautaires persistantes risquent d'attiser l'hostilité à l'égard des rapatriés.

58. Dans l'intervalle, la sécurité des agents humanitaires en Côte d'Ivoire reste précaire. Le 25 novembre, des éléments armés des Forces nouvelles ont tiré plusieurs coups de feu en l'air à l'atterrissage d'un avion du Programme alimentaire mondial (PAM) à l'aérodrome de Man, puis ont menacé l'équipage et les passagers, affirmant qu'ils n'avaient pas été avertis de l'arrivée de l'appareil. De plus, l'accès à l'aéroport a été interdit à deux véhicules des Nations Unies qui avaient été dépêchés sur place pour évacuer le personnel du PAM. À la suite de cet incident, l'ONUCI a publié un communiqué exprimant son inquiétude devant les menaces dirigées contre le personnel des Nations Unies et rappelant aux Forces nouvelles leurs obligations à l'égard du personnel des Nations Unies dans les zones qu'elles contrôlent, cependant que le PAM a suspendu jusqu'à nouvel ordre ses vols dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le 30 novembre, les dirigeants des Forces nouvelles ont assuré l'ONUCI que le personnel des Nations Unies pourrait se rendre librement et sans entraves dans toutes les zones qu'elles contrôlent.

59. Des missions d'évaluation rapide, composées du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'UNICEF, du PAM, de la Section des droits de l'homme de l'ONUCI ainsi que de grandes organisations non gouvernementales internationales ont été dépêchées à la fin de novembre à Bouaké et Guiglo, dans le nord, et à Abidjan, Korhogo et Yamoussoukro dans le sud pour dresser un état préliminaire des besoins humanitaires et des problèmes de protection les plus urgents. Les résultats de ces évaluations rapides ont été regroupés et communiqués à la communauté internationale au début de décembre, et font l'objet d'un additif à l'Appel global pour la Côte d'Ivoire (2005).

X. Situation socioéconomique

60. La persistance de la crise en Côte d'Ivoire est un coup très dur pour son économie. Les recettes publiques ont été évaluées à 1 987 milliards de francs CFA dans le budget annuel pour 2004. Or, au cours de la première moitié de l'année, l'État a accru ses dépenses d'un montant estimatif de 719 milliards de francs CFA à

cause de fortes augmentations des dépenses publiques et des traitements et salaires. Les arriérés de la dette extérieure, qui représentaient 9 % du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2003, se situent actuellement à 12 % du PIB, essentiellement envers les créanciers du Club de Paris. Ces arriérés sont tels que la Banque a suspendu ses décaissements en juin 2004, ce qui a entraîné l'arrêt de l'exécution de certains projets prioritaires de la Banque. En octobre, les arriérés dus à la Banque mondiale représentaient quelque 71 millions de dollars et le montant total du service de la dette annuelle envers la Banque devrait passer à quelque 115 millions de dollars à la fin de 2004.

61. Selon les projections du Ministère de l'économie et des finances, la croissance du PIB de la Côte d'Ivoire en 2004 devrait être de -0,9 %. Mis à part le secteur primaire, qui a enregistré une hausse de 3,1 %, tous les secteurs de production ont subi de fortes réductions en 2004, surtout dans les secteurs secondaire et tertiaire, qui ont subi respectivement des baisses de 9,7 % et 0,6 %. Sur le plan social, la prévalence de la pauvreté a avancé dangereusement, passant de 38 % avant la crise de septembre 2002 à 44 %, selon les estimations, au début de 2004.

62. Les secteurs du coton, du café, du tabac, de l'agro-industrie et des services ont tous subi de lourdes pertes en 2004. La crise récente n'a fait qu'aggraver la situation économique. On signale que, par rapport à la même période de l'an dernier, les arrivées de cacao dans les ports aux fins d'exportation ont chuté de 20 % entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre. De plus, les exportations ivoiriennes par voies maritime et aérienne ont été perturbées pendant la crise et les échanges commerciaux avec les pays voisins ont été considérablement réduits. Des centaines de petites et moyennes entreprises ont été très durement touchées par l'évacuation des expatriés et l'exode de travailleurs migrants. La crise ivoirienne touche durement les pays voisins, surtout ceux qui sont tributaires d'importations par voie terrestre et dont les exportations passent par les ports ivoiriens. La sous-région devrait ressentir les contrecoups économiques de la crise pendant des années et l'instabilité persistante en Côte d'Ivoire fait douter du retour prochain des investissements étrangers d'une importance vitale.

XI. VIH/sida

63. D'après le Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA), la Côte d'Ivoire connaît toujours une prévalence de VIH de l'ordre de 10 %, la plus élevée d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, le Gouvernement a lancé, avec l'appui du PNUD, de la Banque mondiale, d'ONUSIDA et de plusieurs autres donateurs, un programme de lutte contre ce problème et a créé un fonds national de lutte contre le sida. Tout récemment, le PNUD a lancé un programme de fourniture de médicaments antirétroviraux dans le cadre du fonds mondial. En novembre, le conseiller en matière de VIH/sida du Département des opérations de maintien de la paix s'est rendu à l'ONUCI pour participer à son programme de sensibilisation au VIH/sida à l'intention du personnel de maintien de la paix et au programme de conseil et de dépistage confidentiel volontaire qu'elle prévoit de mettre sur pied. L'ONUCI a établi des partenariats avec ONUSIDA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ainsi qu'avec les ministères et les organisations non gouvernementales s'occupant du problème du VIH/sida. L'exécution du programme de la mission a malheureusement été interrompue par la récente flambée de violence

et l'évacuation du personnel civil. Cela n'empêche pas la mission d'examiner plusieurs projets à impact rapide visant à soutenir des initiatives locales de lutte contre le VIH/sida et d'élaborer des campagnes à l'intention des communautés vulnérables.

XII. Renforcement d'urgence de l'ONUCI

64. La crise de la deuxième quinzaine de novembre a contraint l'ONUCI à fonctionner à la limite de ses capacités. De ce fait, à titre de mesure d'urgence, il est recommandé de renforcer la mission comme suit. Sur le plan militaire, la nouvelle dynamique de la situation en Côte d'Ivoire a modifié certaines des hypothèses sur lesquelles reposait le concept d'opérations initial. Il faut donc réexaminer en priorité plusieurs questions qui ont des incidences sur le rôle futur de l'ONUCI afin de faire en sorte que la mission dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses tâches, tout en continuant à mettre l'accent sur l'appui au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, qui est au cœur même du concept d'opérations.

65. La structure de l'ONUCI était subordonnée à l'aptitude de la force Licorne à fournir au besoin une capacité de réaction rapide. Or, les événements récents ont montré combien il était délicat de maintenir un équilibre entre les deux forces et difficile de concilier leurs impératifs en cas d'urgence lorsque leurs capacités sont poussées à leur limite en même temps. L'ONUCI doit donc être dotée de moyens de réserve modestes en tant que premier niveau de réaction, surtout à Abidjan. De plus, pour que la mission puisse constituer un élément de dissuasion efficace, en particulier dans la zone de confiance, on estime que le personnel de maintien de la paix sur le terrain devra être appuyé par des hélicoptères de combat et des hélicoptères légers.

66. En conséquence, je recommande le déploiement d'un bataillon d'infanterie supplémentaire de 850 hommes qui constituerait une réserve. Ce bataillon serait stationné à Abidjan, ainsi qu'une unité aéroportée supplémentaire composée de huit hélicoptères – de combat et légers – et de 270 éléments d'appui. Étant donné la configuration géographique d'Abidjan, il faudrait aussi une unité de 30 personnes équipée d'embarcations légères qui participerait au déploiement de troupes et au sauvetage de personnel en cas d'urgence.

67. L'examen de sécurité effectué en octobre par une équipe du Secrétariat a mis en lumière plusieurs points faibles dans l'aptitude de l'ONUCI à assurer la protection rapprochée des membres du Gouvernement de réconciliation nationale prévue par son mandat. Il faudrait 76 personnes supplémentaires, ce qui porterait l'effectif de l'unité de gendarmerie à 282 personnes, tous grades confondus. Ces ajustements auraient pour effet d'ajouter au total 1 226 militaires à l'effectif actuellement autorisé de la force de 6 240, qui passerait ainsi à 7 466 militaires.

68. Afin de renforcer encore la protection du personnel et des installations des Nations Unies, en particulier le siège de l'ONUCI à Abidjan, il est recommandé de déployer une unité de police constituée de 125 personnes, qui seraient provisoirement prélevées sur l'effectif autorisé de 350 membres de la police civile. Cette unité servirait exclusivement à assurer la protection du siège de l'ONUCI, en étroite coordination avec sa composante militaire, les forces de sécurité locales et la force Licorne.

69. Les besoins d'urgence concernent également la mise en place d'un hôpital militaire de niveau 1+ à Abidjan, qui devrait être doté de services de chirurgie et de traumatologie de base. Il est en outre vivement recommandé d'augmenter légèrement les effectifs chargés de la sécurité et de l'information de façon à renforcer les moyens de la mission en matière d'information et de développer la surveillance des médias de la haine, conformément à la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité en date du 15 novembre. Enfin, quelques agents civils supplémentaires seraient nécessaires pour exécuter d'autres tâches requises par l'application de la résolution 1572 (2004), notamment la collecte d'informations sur l'embargo sur les armes et la situation le long des frontières du pays.

70. Les besoins urgents susmentionnés ne devraient pas exclure la possibilité d'une nouvelle évaluation des besoins futurs de la mission, compte tenu en particulier des actions menées, notamment par l'Union africaine, pour trouver une solution à la crise ivoirienne. Les incidences financières du renforcement proposé seront soumises au Conseil sous peu dans un additif au présent rapport.

XIII. Observations

71. Une fois de plus, le pays est à la croisée des chemins du fait que les parties ivoiriennes n'appliquent pas sérieusement les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis et à cause des attaques menées par les forces armées ivoiriennes au-delà de la zone de confiance et des violences et tensions persistantes qui en résultent à Abidjan et ailleurs dans le pays. Je condamne vigoureusement les retards prolongés dans l'application des principaux éléments du processus de paix et la reprise délibérée des hostilités et des violations du cessez-le-feu instauré le 3 mai 2003. On ne peut que déplorer les déplacements tragiques de population, y compris d'étrangers, les violations généralisées des droits de l'homme et les pertes en vies humaines causées par la crise.

72. Après les événements récents, il faut s'attacher en priorité à rétablir et consolider la sécurité dans les meilleurs délais et à relancer le dialogue entre les parties ivoiriennes. À ce propos, les parties concernées doivent veiller au respect de l'intégrité de la zone de confiance et au maintien du cessez-le-feu. Il convient également de rappeler leurs obligations et leurs responsabilités personnelles aux parties ivoiriennes et, en particulier, au Président Gbagbo, en sa qualité de chef de l'État, pour ce qui est d'assurer la sécurité des civils et de créer un climat favorable à la reprise d'un dialogue fécond. Un tel climat est nécessaire au fonctionnement effectif des institutions clefs du pays, notamment l'exécutif et l'Assemblée nationale, ainsi que les partis politiques et les médias. S'il en était autrement, une nouvelle plongée dans la violence serait inévitable et le processus de paix marquerait le pas.

73. À ce propos, il est capital de faire cesser immédiatement et définitivement les émissions de radio et de télévision, publiques et privées, incitant à la haine, à l'intolérance et à la violence, comme le Conseil de sécurité l'exige dans sa résolution 1572 (2004). Il convient en outre d'appliquer sans discrimination l'interdiction, proposée cette année par les autorités ivoiriennes, des activités subversives des jeunes militants et autres groupes. Il convient également de rappeler qu'il incombe aux autorités ivoiriennes de mettre un terme à l'impunité et d'empêcher l'incitation à la haine et autres violations flagrantes des droits de

l'homme. On notera en outre qu'en l'absence d'interventions effectives des tribunaux nationaux, l'incitation à la violence contre des civils ou certains groupes ethniques, religieux ou raciaux peut faire l'objet d'une action internationale, notamment en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

74. Je salue le rôle actif des dirigeants africains et autres dirigeants internationaux dans la recherche d'un règlement pacifique de la crise ivoirienne. L'initiative de l'Union africaine, conduite par les Présidents Obasanjo et Mbeki, vient à point nommé et l'Organisation des Nations Unies est prête à la soutenir sans réserve. Les parties ivoiriennes devraient saisir cette occasion pour relancer le processus de paix. Pour sa part, la communauté internationale devrait faire bien comprendre aux parties ivoiriennes qu'elles doivent éviter les récriminations réciproques et les discours subversifs pour reprendre le dialogue afin d'appliquer intégralement les accords d'Accra III et de Linas-Marcoussis. Il faudrait aussi prendre des mesures pour revitaliser le Gouvernement de réconciliation nationale. Les parties doivent sans tarder s'entendre sur des calendriers réalistes d'application des accords et s'attacher à les respecter.

75. Dans la situation actuelle, il est particulièrement important que la communauté internationale s'exprime d'une seule voie et conjugue ses efforts pour catalyser la relance du processus de paix et assurer l'appui à long terme que requiert l'application des accords. À ce propos, les rapports du Groupe de contrôle tripartite ONU-Union africaine-CEDEAO des faits nouveaux liés à l'application de l'Accord d'Accra III ont été extrêmement utiles. Il faut espérer qu'en plus de l'établissement de rapports, le Groupe redoublera d'efforts auprès des parties sur le terrain.

76. La précarité de la situation en matière de sécurité dans le pays et l'évacuation du personnel international qu'elle a entraînée n'ont fait que réduire les activités humanitaires. Les coupures d'électricité et d'eau qui se sont produites pendant la crise récente dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles ont causé de graves problèmes aux populations du nord. J'engage les parties intéressées à faire en sorte que les services de base soient entièrement rétablis dans toutes les zones touchées et maintenus sans interruption. Il convient de rappeler que les interruptions délibérées de ces services de base constituent des infractions au droit international humanitaire dont les auteurs auront à répondre. De plus, les mesures prises par les FANCI pour empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire dans le nord signalées depuis le début de la crise récente doivent cesser immédiatement.

77. Compte tenu des événements du début novembre, je recommande que des mesures soient prises immédiatement pour que l'ONUCI puisse exécuter son mandat sans difficultés excessives. Les moyens qui devraient lui permettre de répondre aux situations d'urgence sont décrits à la section III et sont les suivants : un bataillon d'infanterie constituant une réserve; des moyens aériens supplémentaires; une unité équipée d'embarcations légères chargée du déploiement de troupes et du sauvetage de personnel; du personnel supplémentaire chargé d'assurer la protection rapprochée; une unité de police constituée afin de renforcer la protection du siège de l'ONUCI à Abidjan; un petit hôpital de niveau 1+. En outre, une modeste augmentation des effectifs civils dans certains secteurs clefs est recommandée, dans le domaine de la sécurité et de l'information ainsi que pour des tâches liées à l'application de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité.

78. Par ailleurs, la crise récente a mis en lumière les responsabilités de l'ONUCI pour ce qui est de la protection des civils, tant à Abidjan que dans l'ensemble du pays. Elle a aussi montré les limites de la mission en cas d'émeutes et d'agressions contre certains groupes de civils manifestement préparées, organisées et exécutées dans un climat d'impunité. Il s'agit de rechercher le meilleur moyen d'assurer la protection des civils, ivoiriens et étrangers, en pareilles circonstances. À ce propos, j'invite le Conseil de sécurité et les dirigeants de la région à examiner des stratégies à long terme qui pourraient être appliquées dans ce pays clef de l'Afrique de l'Ouest, notamment par les Nations Unies.

79. Pour conclure, je voudrais exprimer mes remerciements à mon Représentant spécial, M. Albert Tévoédjrè, au personnel civil et militaire de l'ONUCI et à l'Équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires, aux organismes de développement et aux donateurs bilatéraux pour les efforts qu'ils déploient sans relâche, dans des conditions particulièrement difficiles, pour instaurer une paix durable en Côte d'Ivoire.

Annexe

**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire :
effectif des composantes militaires et de police civile
au 30 novembre 2004**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		
Bangladesh	6	8	2 825	2 839	1
Bénin	6	3	305	314	16
Bolivie	3			3	
Brésil	4	1		5	
Burkina Faso		1		1	
Cameroun					47
Canada					3
Chine	3			3	
Congo	6			6	
Croatie	3			3	
Djibouti					24
El Salvador	3			3	1
Équateur	2			2	
Espagne					
Fédération de Russie	7			7	
France	2	15	171	188	10
Gambie	5	1		6	
Ghana	6	6	397	409	1
Guatemala	3			3	
Guinée	3			3	
Inde	6	4		10	
Irlande	4			4	
Jordanie	4	8		12	
Kenya	5	4		9	
Liban					2
Maroc	1	3	728	732	
Namibie	3			3	
Népal	3			3	
Niger	2	3	366	371	25
Nigéria	5			5	2
Pakistan	9	10	364	383	
Paraguay	3	2		5	
Pérou	3			3	

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		
Philippines	4	1		5	
Pologne	2			2	
Portugal					2
République de Moldova	3			3	
République dominicaine	4			4	
Roumanie	4			4	
Sénégal	6	6	313	325	50
Serbie-et-Monténégro	3			3	
Sri Lanka					1
Tchad	3			3	4
Togo	5	4	291	300	1
Tunisie	2	1		3	
Turquie					11
Uruguay	2	1		3	11
Yémen	3			3	
Zambie	2			2	
Total	153	82	5 760	5 995	212

Carte